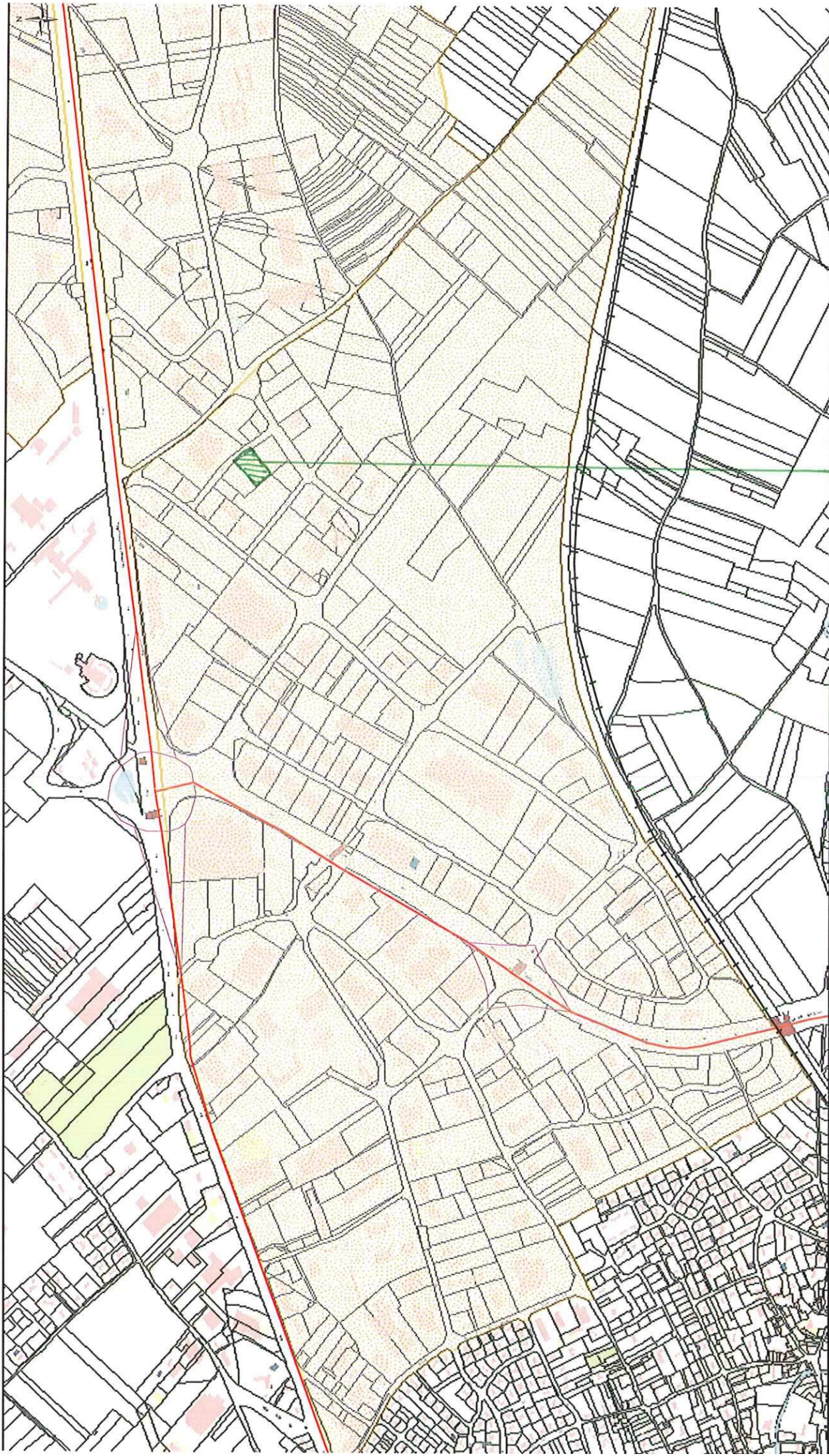


# Parc d'Activités MENDES-FRANCE (NIORT)



parcelle #X J61

Cadastre DGI - 2009

1:10 000

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Niort


Section : HX  
Qualité du plan :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 93207  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :  
Cachet du service d'origine :

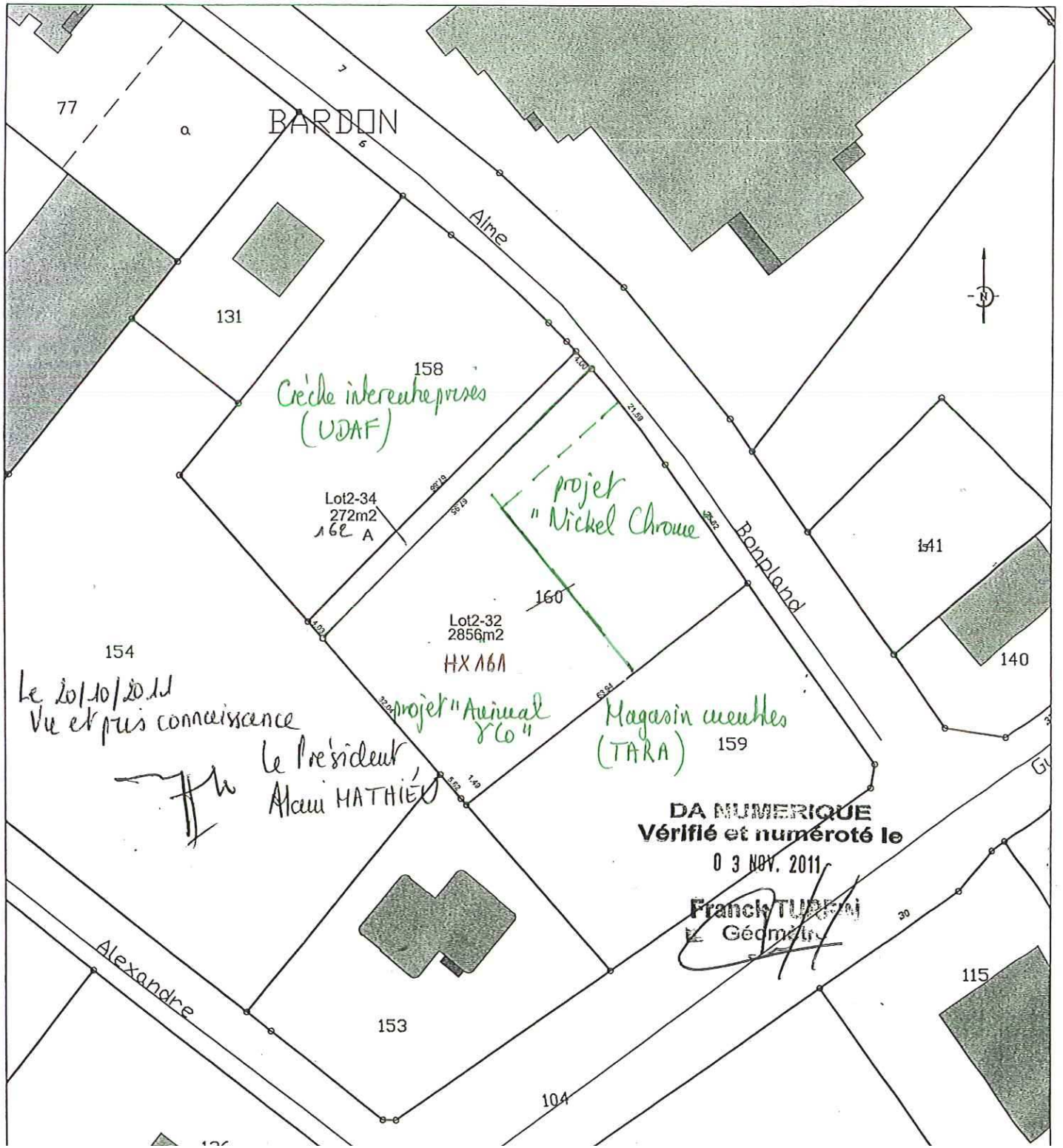
CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copié ci-jointe, dressé le 05/10/2011 par M. DUPUIS Joël géomètre à NIORT.
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 06/10/2011  
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. DUPUIS Joël  
à : NIORT  
Date : 06/10/2011  
Signature : 

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



Le 20/10/2011  
Vu et pris connaissance  
Le Président  
Alain HATHIÉ

